

Metz, le 11 avril 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 place Franklin Roosevelt
57130 ARS-SUR-MOSELLE

OBJET :Création des tranches 2 et 3 du lotissement « Le coteau Driant » sur la commune d'Ars-sur-Moselle -Porter à connaissance EP – Demande de compléments n°1
RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00571
P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

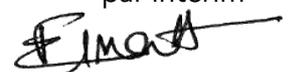
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux pluviales» au titre de R.214-40 du code de l'environnement déposé par SODEVAM concernant la création des tranches 2 et 3 du lotissement "Le Coteau Driant" sur votre commune, est recevable.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à SODEVAM valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
par intérim


Astride ERMAN